

MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 17 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, le mardi dix sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 février 2015, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

Présents : MM. MASSARD P., BAUDRIER J.P., DEPIN-ROUAULT C., CORMIER, RIVRY L. JACQUET F., Mme FRAYSSE N., Mmes CHANTELOUP C., FOURNIER M., DUVEAU F., FAVROLLE M.C., M. ZIOLKOWSKI H., Mme DE VOS F.

Absents excusés a (ont) donné pouvoir : Néant

Absents excusés : M. BROSOLO P. a donné pouvoir à M. MASSARD P. et Mme BUCHER M. a donné pouvoir à M. JACQUET F.

Secrétaire de séance : Mme DUVEAU F. a été désignée comme telle.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

➤ **APPROBATIONS des COMPTES de GESTION du TRESORIER : (COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 pour les BUDGETS de la COMMUNE et de l'EAU & l'ASSAINISSEMENT)**

Après toutes vérifications, les comptes de gestion dressés par Mme **Marie-Paule RAKOTOMAHARO**, Trésorière d'AZAY-LE-RIDEAU pour l'exercice 2014, visés et certifiés par l'ordonnateur, **n'appellent aucune observation ni réserve.**

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 de la COMMUNE :**

M. le Maire énumère le compte administratif M.14 de la commune en fournissant des explications sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

❖ **Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice	308.535,78
Dépenses de l'exercice	291.989,79

D'où un excédent pour 2013 de :

16.545,99 €

L'excédent antérieur global qui s'élevait à 77.317,12 € a été affecté pour 42.000,00 € à la section de recettes d'investissement (1068) et pour 35.317,12 € à la section de recettes fonctionnement (002). L'excédent global de l'exercice 2014 s'élève à **51.863,11 €**. Un report de 32.000 € sera effectué au budget 2015 en section d'investissement (001) afin de permettre de prendre en charge le solde des travaux d'aménagement du hameau des Yutiers et de ne pas effectuer d'emprunt, la somme de 19.863,11 € sera reporté à la section de fonctionnement (002).

❖ **Section d'investissement :**

Recettes de l'exercice	67.152,05
Dépenses de l'exercice	32.360,95

D'où un excédent pour 2014 de : **34.791,10 €**

L'excédent antérieur s'élevait à 68.791,10 €. En conséquence, le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2014 est de **103.224,87 €** (avec des restes à réaliser 97.247,07 €).

L'EXCEDENT GLOBAL avec les restes à réaliser en dépenses s'élève à **155.087,98 €** (excédent de fonctionnement 51.863,11 € + excédent d'investissement 103.224,87 €).

Ce COMPTE ADMINISTRATIF est APPROUVE à l'unanimité.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF EAU & ASSAINISSEMENT :**
ANNEE 2014

M. le Maire énumère le compte administratif M.40 de la commune en fournissant des explications sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

❖ **Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice	50.867,42
Dépenses de l'exercice	72.050,58

D'où un déficit pour 2014 de : **21.183,16 €**

L'excédent antérieur global s'élevait à 28.655,02 €. En conséquence, le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2014 est de 7.471,86 €. L'excédent de fonctionnement sera reporté en 2015.

❖ **Section d'investissement :**

Recettes de l'exercice	38.515,47
Dépenses de l'exercice	108.026,74

D'où un déficit pour 2014 de : **69.511,27 €**

L'excédent antérieur global s'élevait à 149.979,48 €. En conséquence le résultat excédentaire de clôture s'élève à 80.468,21 €.

L'EXCEDENT GLOBAL s'élève à **87.940,07 €** (excédent de fonctionnement 7.471,86 € + excédent d'investissement 80.468,21€).

Ce COMPTE ADMINISTRATIF est APPROUVE à l'unanimité.

➤ **COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS d'AZAY-LE-RIDEAU : ETABLISSEMENT et EXPLOITATION d'INFRASTRUCTURES et de RESEAUX de COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – COMPETENCE – MODIFICATION des STATUTS de la COMMUNAUTE de COMMUNES – ADHESION au SYNDICAT MIXTE TOURAINE CHER NUMERIQUE**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le Conseil Général a élaboré un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui recense les infrastructures et réseaux de communications existants, identifie les zones qu'ils desservent et présentent une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile permettant d'assurer la couverture du département.

Pour que la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau puisse adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Touraine Cher Numérique », il faut :

- que les communes membres autorise la CCPAR à modifier ses statuts pour prendre la compétence facultative en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
- que la CCPAR adhère au syndicat et désigne deux représentants titulaires

La contribution annuelle obligatoire pour le fonctionnement de ce syndicat est fixée à 0,40 € par habitant, soit environ 6.400 € pour la CCPAR.

Le Conseil Municipal autorise la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Touraine Cher Numérique », approuve les statuts dudit syndicat et autorise le transfert à cette structure sur le périmètre de la Communauté de communes, de la compétence visée à l'article L.1425-1 du CGCT

➤ **TRAVAUX d'AMENAGEMENT du HAMEAU des YUTIERS**

Les travaux ont été suspendus pendant quinze jours dans l'attente de la livraison des calades par la Société HEGRON. La dernière réunion de chantier a eu lieu le 16 février 2015. Les plantations des calades débiteront le 02 mars prochain. Les tranches conditionnelles doivent commencer dès le 16 février. La fin des travaux est prévue pour la fin mars. Il est proposé d'organiser une inauguration aux beaux jours.

➤ **TRAVAUX BATIMENTS**

Monsieur le Maire a été contacté par l'Entreprise Isola Sud-Ouest afin d'étudier la rénovation en isolation des bâtiments communaux (la Mairie, la Salle Polyvalente et l'école) par la fourniture et la pose de laine de verre soufflée. Un devis a été effectué pour une somme total de 2.536 € HT. Soit environ 6 € le m². Les travaux auront lieu pendant les vacances de Pâques si possible.

➤ **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :**

▪ **La Roue Tourangelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage de la course « La Roue Tourangelle » sur la RD 57, le 26 avril prochain. Les personnes intéressées pour participer à l'encadrement de cette course doivent s'inscrire en Mairie avant le 17 mars.

▪ **Communes Nouvelles**

Le projet de Commune Nouvelle regroupant Bréhémont, La Chapelle aux Naux, Lignièrès de Touraine et Vallèrès est reporté jusqu'aux prochaines Elections Municipales.

▪ **Réunions, Commissions et évènements à venir**

La prochaine réunion du Conseil Municipal pour le vote des Budgets aura lieu le 17 mars prochain à 20 h.00. La Commission Finances se réunira le 05 mars prochain.

Les Elections Départementales auront lieu les dimanches 22 et 29 mars prochain.

Les Communes de Lignièrès de Touraine et La Chapelle aux Naux ont rendez-vous avec l'Inspection Académique pour faire le point les TAP, le 18 février 2015. En avril prochain, la Commission des Affaires scolaires se réunira afin d'étudier les TAP occasionnelles à prévoir pour 2015-2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.25.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,